

CONDUITE A TENIR PAR LE SALARIE EN CAS D'APPARITION DE SYMPTOMES... (cas suspect, possible ou probable de COVID-19)

Je ressens des symptômes du Covid-19 :
toux, fièvre, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du
goût ou de l'odorat, fatigue, douleurs musculaires, diarrhée

JE M'ISOLE

Si je suis sur mon lieu de travail

1. **Je m'isole** dans une pièce dédiée, je porte un masque et respecte les gestes barrières.
2. Je préviens mon employeur et/ou le Sauveteur Secouriste du Travail s'il existe et le référent COVID.
3. J'appelle mon médecin traitant et/ou je me déclare sur le site [declare.ameli.fr*](https://declare.ameli.fr)
4. Je rentre chez moi dès que possible, en évitant au maximum les interactions sociales.
5. Je réalise un test en laboratoire pour un dépistage.
6. Je liste les personnes avec qui j'ai été en contact au cours des dernières 48 heures précédant l'apparition des symptômes (famille, amis, collègues, clients, fournisseurs...) et j'en informe mon médecin traitant ou la CPAM ainsi que le référent COVID de mon entreprise.
7. **Je m'isole** chez moi, je respecte les gestes barrières et je porte un masque.

Si je suis à mon domicile

1. **Je m'isole** dans une pièce dédiée, je porte un masque et respecte les gestes barrières.
Je ne me rends pas au travail.
2. Je préviens mon employeur.
3. J'appelle mon médecin traitant ou je me déclare sur le site [declare.ameli.fr*](https://declare.ameli.fr)
4. Je réalise un test en laboratoire pour un dépistage.
5. Je liste les personnes avec qui j'ai été en contact au cours des 48 heures précédant l'apparition des symptômes (famille, amis, collègues, clients, fournisseurs...) et j'en informe mon médecin traitant ou la CPAM.
6. **Je m'isole** chez moi, je respecte les gestes barrières et je porte un masque.

Je passe un test de dépistage en laboratoire

Mon test est positif

1. L'Assurance Maladie va m'appeler. Je confirme la liste des personnes contacts. Si je me suis déclaré sur le site, je retourne sur le site pour y entrer le résultat de mon test.
2. Je surveille ma santé, en suivant les conseils de mon médecin traitant et en cas d'aggravation, j'appelle le 15.
3. **Je m'isole** jusqu'à guérison complète (absence de fièvre) ou 10 jours à partir du test positif en l'absence de symptômes.
4. Je reprends le travail (pas de test de sortie d'isolement).

Mon test est négatif

1. Si je me suis déclaré sur le site declare.ameli.fr, je retourne sur le site afin d'entrer le résultat de mon test.
8. Je surveille ma santé.
9. Je peux reprendre mon travail en respectant les gestes barrières (si pas d'apparition de symptômes).

*Addendum : Décret 2021-13 du 8 janvier 2021

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, le salarié qui se trouve **dans l'impossibilité de travailler y compris à distance** peut obtenir de l'Assurance Maladie un arrêt de travail via le téléservice : <https://declare.ameli.fr/>.

Salariés concernés :

- Cas contact identifiés par l'Assurance Maladie
- Personnes testées positives à la COVID 19
- Personnes symptomatiques dans l'attente du résultat du test
- Personnes placées à l'isolement à leur arrivée dans les DOM-COM

Cet arrêt de travail est établi sans condition de durée d'activité, et le délai de carence est supprimé.

Pour en savoir + : cf. Synthèse du Décret n°2021-13 du 08 janvier 2021